Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Créteil
RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Annexe IV
Circulaire n° 2018 - 023

LES AGREGATS

Sur le TRM, les commentaires d'information pour agréger des supports sont limités à un nombre maximum de caractères.

Afin de faciliter le travail des services de la DEEP, vous devez compléter le tableau suivant et le transmettre, uniquement à l'adresse courriel mouvementprive2d@ac-creteil.fr, **jusqu'au 25 février 2018**, dernier délai.

AGREGATS

ETABLISSEMENT : *(nom et commune)*

RNE :	DISCIPLINE PRINCIPALE	QUOTITE HORAIRE	RNE :	DISCIPLINE SECONDAIRE	QUOTITE HORAIRE
Ex : 093…..	*Espagnol*	*10h*	*093…..*	*Lettres espagnol*	*8h*

<u>Pour information, il est impossible d'agréger</u> :

- *des disciplines différentes*
- *3h de maths au CLG + 3h de maths au lycée (l'ensemble est inférieur au mi-temps)*
- *5h +4h de lettres au CLG et 5h de lettres au lycée (il faut au préalable regrouper les 9h du CLG en un seul poste sur le TRM, pour les agréger aux 5h du lycée)*